

Bioéthique

Etats généraux
très citoyens

Prélude à la révision de la loi bioéthique de 2004, les Etats généraux lancés par la ministre de la Santé invitent les citoyens à prendre part au débat. Résultats fin juin.

Qualifiés d'« évènement démocratique sans précédent » par la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, les Etats généraux (EG) de la bioéthique, lancés le 4 février dernier pour préparer la prochaine révision de la loi bioéthique de 2004, ont pour objectif de favoriser une « réflexion collective et citoyenne » sur des thèmes aussi sensibles que la gestation pour autrui, la conservation du sang de cordon, le diagnostic préimplantatoire et la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Tout un chacun peut depuis le 16 février dernier apporter sa contribution au débat *via* un site Internet dédié¹, sur lequel on retrouve aussi l'intégralité des rapports « officiels » (voir encadré), ainsi qu'une base législative et documentaire, les contributions des associations et espaces éthiques rattachés aux CHU. Mais seule une poignée de citoyens tirés au sort, constitués en jurys, aura le privilège d'être confrontée aux experts et autres « grands témoins » dé-

signés par le comité de pilotage des EG, au cours de forums régionaux publics. Ces « jurés citoyens » bénéficieront au préalable d'une formation adaptée à la conduite d'un débat.

Des jurés « informés »

Trois forums citoyens régionaux auront lieu en juin prochain, le 9 à Marseille, le 11 à Rennes et le 16 à Strasbourg. Ils se concluront par un colloque national à Paris le 23 juin. Ces forums sont l'axe principal autour duquel s'organisent les EG. Hors de question en effet pour la ministre de la Santé que le débat soit monopolisé par les élus et les experts. « Les citoyens informés participeront de façon pleine et entière au débat, aux côtés de ceux qui sont régulièrement convoqués sur ce genre de dossiers, les médecins et les scientifiques », s'est félicitée Roselyne Bachelot. « L'originalité, c'est que ce n'est plus l'expert qui délivre son savoir mais le citoyen qui interpelle l'expert », a souligné le député Jean Leonetti, président du

LANCEMENT OFFICIEL DES ETATS GÉNÉRAUX LE 4 FÉVRIER, EN PRÉSENCE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE. DE GAUCHE À DROITE : JEAN LEONETTI (DÉPUTÉ), ROSELYNE BACHELOT, SADEK BELOUCIF (UNIVERSITAIRE ET PRATICIEN HOSPITALIER).



comité de pilotage des EG. Selon lui, cette méthodologie originale de sélection des jurés, garantissant la diversité de la représentation citoyenne, doit permettre d'éviter des positions tranchées et la transformation des EG en « sondage d'opinion ». Le comité de pilotage remettra fin juin un rapport de synthèse des travaux des Etats généraux au président de la République. Le projet de loi révisant la loi bioéthique de 2004 devra être finalisé pour le premier trimestre 2010. Pour rappel, la loi de 2004 imposait sa propre révision en... 2009. ■

Julie Wierzbicki

Sur-empilement de rapports

Quelle part accorder aux conclusions des Etats généraux dans la révision de la loi de bioéthique ? La question relève du casse-tête pour le législateur. Les propositions des EG viendront en effet rehausser la pile de rapports et autres avis publiés depuis un an. Citons parmi eux l'avis du Comité consultatif national d'éthique (octobre 2008), le rapport de l'Agence de la biomédecine sur l'application de la loi de bioéthique de 2004 (octobre 2008), le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (novembre 2008), le rapport du Conseil d'Etat (à venir), la mission parlementaire sur la révision de la loi de 2004, qui conduit des auditions depuis juin dernier... Le risque est grand que la synthèse des travaux des EG se retrouve noyée dans la masse.

(1) Voir : www.etatsgenerauxdelabioethique.fr